

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

Red C. Vincelle
Asile d'Aliénés
QUÉBEC.
EDITEURS
G. DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du "JOURNAL."

LA FILLE SAUVAGE.

PREMIERE PARTIE.

L'OMBRE DE SATAN.

L'aventurier baissa pieusement le front de la petite fille. Il lui semblait que l'innocence de cet être chassait, dissipait les dernières fumées de ses rêves et chassait sans retour l'ombre de Satan.

Puis, ayant soulevé d'une main le mouchoir renfermant la cassette de santal, il prit de l'autre la fille du comte d'Umbert de Flessigny et se dirigea vers Mézières.

II

L'AVEUGLE.

La petite maison basse, croulante sous le poids de son toit de chaume, se distinguait à peine entre les grands saxeux qui lui formaient au printemps une ceinture de fleurs neigeuses. A l'intérieur, des meubles pauvres, mais brillants de propreté, occupaient la même place que cent années auparavant.

Un encoche chétif, dans lequel poussaient les fleurs du bon Dieu, servait à nourrir les abeilles dont le miel formait une partie du revenu de Marianou. Pendant les beaux jours d'été, la vieille femme se tenait du matin au soir sur le banc placé devant sa porte. A mesure que venait les frois d'automne, elle rentrait dans la maison, et l'hiver la trouvait invisible, assise au coin de l'âtre demi-mort.

Un enfant du village, à qui ses infirmités attiraient plus de dédain que de compassion, se chargeait des soins du ménage de Marianou. La vieille femme était aveugle et la petite Josie sourde-muette.

Ces deux infortunés s'étaient adoptés. Le vif regard de l'enfant devinait les souhaits et les besoins de Marianou. Celle-ci, éprouvée par un veuvage précoce, devint deux fois isolée quand son fils la quitta, poussé par l'amour des voyages, des aventures.

Josie, battue par une belle mère qui lui reprochait la croûte de pain et le verre d'eau suffisant à sa nourriture, se jeta dans les bras de l'aveugle.

Les caresses devinrent leur unique langage. Marianou guidée par l'enfant allait chercher le lin qu'elle devait filer, puis reporter ses beaux écheveaux blancs. Josie courait chez les pratiques quand les temps durs retenaient Marianou chez elle. L'enfant préparait les repas, frottait les meubles de chène et cultivait les légumes d'un carré de jardin.

Chaque matin, elle lissait la chevelure blanche de la vieille femme, posait sur ses bandeaux une coiffe de toile, lui mettait une quenouille à la ceinture, et la guidait vers le banc au soleil. Ensuite elle s'assait à ses pieds, ou courait dans le village faire les commissions de Marianou.

L'enfant glanait du blé, ramassait aux bords des flocons de laine, récoltait tour à tour des châtaignes et des noix tombées, et nourrissait une chèvre avec l'herbe du chemin communal.

La pauvreté de ces deux êtres était grande, leurs privations nombreuses : elles s'en consolait en s'aimant.

La seule joie vive que pût ressentir l'aveugle était de recevoir une lettre marquée d'estampilles lointaines et passée au vinaigre dans tous les lazarets. Elle la reconnaissait sans la voir, cette lettre longtemps attendue, et qu'elle portait à ses lèvres faute de la pouvoir lire. Ces jours-là, Josie négligeait le ménage, et la vieille femme s'appuyait sur l'enfant se rendait chez le curé du village.

Celui-ci recevait avec bonté Marianou, décaçait la lettre et la lisait lentement, afin que chaque mot se gravât dans la mémoire de l'aveugle. Il était parlé dans ces lettres de tant de choses étranges que l'humble femme ne comprenait pas tout ce que lui écrivait son enfant. Des descriptions de contrées lointaines, des récits d'aventures bizarres ou terribles la transportaient dans un monde complètement étranger; alors elle ne se contentait plus de chérir son fils, elle l'admirait.

Restée seule à vingt ans, dans tout l'éclat d'une beauté incontestable, Marianou repoussait les riches fermiers qui la demandèrent en mariage, afin de se vouer à son fils d'une façon exclusive. Elle possédait plusieurs champs et une maison. Ses récoltes la faisaient vivre, et le lin qu'elle filait emplissait ses armoires de fine toile.

L'enfant devint son idole, sa joie, sa folie. Elle l'aima comme les femmes s'attachent à l'enfant qui est à la fois l'image vivante de l'époux perdu et l'espoir de l'avenir. Le petit ange tenait de son père un regard plein d'intelligence, un teint clair; de sa mère, un

charmant sourire et une admirable chevelure. La précoce intelligence de Laurent contribua à rendre Marianou aussi fière qu'heureuse. Elle répétait dans le village les mots de son fils, elle aiguillait par l'orgueil l'esprit alerte de l'enfant.

Dès que Laurent fut en âge d'apprendre, elle pria le curé de lui enseigner ce qu'il savait lui-même, l'ambition de Marianou étant de faire de son fils un disciple des autels. L'abbé Maucroix prodigua des trésors de patience et de tendresse pour former le cœur et l'esprit de son élève. Il réussit seulement à demi dans la tâche qu'il s'imposait. Une mémoire étendue, une imagination en éveil aidèrent aux progrès du fils de Marianou. Mais le cœur ne se développa point dans une proportion égale. Dès qu'il put agir suivant son impulsion, l'enfant témoigna des goûts d'indépendance dont s'effraya plus d'une fois son protecteur. Les livres qui le charmaient davantage contenaient des relations des voyages.

Laurent apprenait peu et sans goût les choses de la religion; mais la géographie divisant le globe, l'expliquant, le rendant visible sur la surface plane d'une carte, les livres d'histoire naturelle et de botanique le captivaient.

Tout l'argent que lui donnait sa mère s'en allait en volumes. Sa jeune tête travaillait outre mesure. L'enfant se créait des chimères étranges et couvait déjà des ambitions dangereuses. Plus d'une fois il manifesta son dédain pour la modeste maison qu'il habitait et l'existence paisible de sa mère.

— Je deviendrai riche, bien riche ! disait-il ; je l'achèterai un château, et tu seras heureuse !

Tu te trompes, répondait Marianou ; je ne vivrai contente que si je te vois monter à l'autel et offrir sous mes yeux le saint sacrifice.

— Les prêtres ne font pas fortune.

— D'ordinaire même ils s'appauvrissent à force d'aumônes...

Quand on remplit de bonnes œuvres les greniers du Seigneur, qu'importe de pâtir un peu ?

— Alors je ne serai jamais prêtre, car je veux dépenser beaucoup d'argent.

Marianou prenait ces phrases trop souvent répétées pour les divagations sans portée d'un enfant, mais l'abbé Maucroix, connaissant mieux la nature humaine, s'en effrayait plus qu'il n'osait l'avouer à la pauvre mère.

Il espérait cependant que l'action persistante de la religion triompherait des instincts dangereux manifestés par Laurent. L'époque de la première communion pouvait changer subitement la nature rebelle de l'élève. Il croyait à ce miracle, à force de la désirer.

Mais plus l'époque fixée pour ce grand acte approcha, plus l'abbé Maucroix ressentit de terreur. L'enfant ne s'amendait point d'une façon sensible. Il n'avait pas de vices, sans doute, mais ses défauts pouvaient prendre avec l'âge des proportions alarmantes.

L'élève de l'abbé Maucroix connaissait merveilleusement la lettre de l'instruction religieuse. Il lui manquait l'humilité tendre, la charité affectueuse. Il croyait sans nul doute, mais la foi ne le consolait. Cependant le prêtre et Marianou constataient de l'amélioration dans la conduite de l'enfant. Tous deux redoublèrent de zèle, de prières et d'aumônes, et le cœur de Laurent se fondit sous ces chastes effluves.

Après avoir reçu son Dieu, il reprit ses études avec un courage persistant, et cessa de témoigner de l'aversion pour le séminaire. Pendant un an, l'enfant resta sous l'impression reçue le jour de sa première communion.

Il apprenait le latin et le grec sans résistance, et paraissait résolu à remplir le souhait de sa mère, quand un événement inattendu ramena brusquement toutes ses pensées vers la vie d'aventures.

Une modeste châtellenie voisine de la maison de Marianou, et qui, depuis de longues années, restait inhabité, fut ouverte à son propriétaire, ancien officier de marine de Sa Majesté Louis XIV.

Le chevalier de Versailles n'avait jamais été marié; il revenait seul dans son petit château; il le réparait durant une année, clôturait son bois pour y chasser à son aise, puis il commençait à trouver les journées longues.

Le hasard de ses promenades lui fit rencontrer le fils de Marianou.

Ce garçon de quatorze ans, d'une figure admirablement belle, déjà doué d'érudition, raffiné dans ses goûts par instinct, lui plut tout de suite. Laurent devint le compagnon dont il avait besoin. Nul mieux que l'élève de l'abbé Maucroix ne devait écouter avec une curiosité admirative les récits de l'ancien officier. Ce fut un malheur pour Laurent de se trouver rapproché d'un homme dont la foi s'était évanouie par le manque de pratique, qui parlait sans cesse de batailles et de

découvertes, d'ambition et de fortune, et dont les récits rallumèrent dans l'esprit de Laurent Marianou la soif de voir et d'apprendre.

L'enfant se garda bien de révéler à sa mère quel charme l'attirait dans la conversation du chevalier de Versailles. L'humble femme, flattée de voir son fils devenu le compagnon de chasse et de promenades de l'ancien officier, ne devina point le danger de ces relations. Elle encouragea Laurent à cultiver cette amitié naissante, et le jeune garçon ne tarda point à signifier à sa mère d'abord, ensuite à l'abbé Maucroix, qu'il n'entrerait jamais au séminaire.

— Que feras-tu ? demanda Marianou alarmée.

— Je voyagerai.

— Dans quel pays ?

— Partout !

— Comme c'est vaste et comme c'est loin !

— Souviens-toi que je veux devenir riche.

— Oublies-tu que je suis seule, et que je

vieillis ?

Marianou pleura, pria ; l'enfant feignit de se laisser attendrir, mais à son tour il devint triste, et aux questions alarmées de sa mère il se contenta de répondre :

— De quoi te plains-tu ? je reste.

— Tu te sacrifies.

— Ta satisfaction me récompense.

— Et puis je saurai si tu conserves des regrets ?

— Il faudrait cependant nous entendre, dit un jour Laurent à Marianou ; quand je t'ai parlé de quitter le village, de visiter de grandes villes, de courir vers des plages lointaines, tu m'as répondu que mon absence te tuerait... Je t'aime, je suis un fils respectueux, et je renonce pour toi à mon rêve le plus cher... Pourquoi l'inquiètes-tu maintenant quand tu me vois préoccupé ? Ne suffit-il point que je te cède ton vouloir ?

— Non, si tu souffres.

— L'un de nous doit être malheureux. Il est juste que ce soit moi.

— Non ! non ! l'immolation est le rôle des mères ; tu peux partir, Laurent, je ne te retiens plus.

— Tu me pleureras...

— Dieu seul le saura.

— Tu me maudras pour mon abandon.

— Agenouille-toi... fit Marianou avec solennité.

Laurent se courba, et la veuve étendant la main sur le front de son fils :

— Seigneur, dit-elle, que mes larmes lui soient comptées en bénédictions ; que mes prières obtiennent pour lui un constant bonheur ! Gardez-le honnête homme, et surtout bon chrétien !

Elle s'arrêta un moment ; les larmes l'étranglaient.

A continuer

CHARETTE II.

Voici une page splendide empruntée au *Paris Journal*, que nos amis liront avec plaisir.

Ce portrait de notre Lieutenant-Colonel est un petit chef-d'œuvre ; tous ceux qui connaissent M. de Charette, même ceux qui ne le connaissent pas personnellement, mais à qui les siens l'ont révélé, diront : c'est bien lui !

Charette premier commanda les "généralistes" comme Napoléon les appelait. Chateau briand le surnomma "le grand capitaine," et le vainqueur d'Austerlitz ne trouva pas le sur nom exagéré. Charette était très entêté. Quand on le fusilla, il fallait bien qu'il mourût, mais comme un dernier défi à la mort, le géant fusillé resta debout. Il fallut qu'on le couchât par terre.

Charette second sait toutes ces choses : il les aurait ignorées, qu'il les aurait senties. On ne descend pas impunément des héros et des rois.

Si la fidélité impose de durs sacrifices en ce monde, assurément c'est aux natures de soldat. Servir chez le duc de Modène quand on aurait été le compagnon d'armes de Galfiel et de d'Espéville, c'est dur. La Providence sut gré à Athanase de Charette de ce dévouement que chacun comprit. Il retrouva la France et les Français à Rome. Au surplus, le jeune officier était à la plus haute école de l'honneur et du devoir. François d'Autriche était un chevalier échappé du moyen-âge. Il offrit au Pape d'entrer comme simple soldat dans l'armée pontificale. Le Pape refusa : François lui envoya Charette.

Ce siècle devait avoir l'honneur de la plus sainte, de la plus illustre des croisades. Dans mille ans on criera au roman quand on racontera la légende de M. de Charette et des zouaves. La délivrance du Saint-Sépulcre était une belle chose ; mais que les Sarrasins eussent ou n'eussent pas le tombeau du Christ, le Christ n'en était pas moins ressuscité. A Rome c'était à papauté et le Vicaire de Jésus-Christ, en chair et en os, que la France catholique avait défendu jusqu'à la dernière heure.

Les croisés de Godefroi de Bouillon et les Vendéens de Charette premier et de Chateaubriand étaient les exécutants testamentaires de la foi et de la fidélité de leur siècle ; les croisés de Lamoricière et de Louis et de

Bayard dans un temps de coulisiers et de croupiers de roulette.

Il y a deux phases principales dans la vie du baron Athanase de Charette. A Rome il n'apparaît comme un croisé doublé d'un magnifique chef de mousquetaires.

Il n'est que simple capitaine, mais il est déjà le chef moral de toute cette noblesse, de toute cette bourgeoisie d'élite, qui vient chercher la mort pour Dieu et pour sa foi, mais qui veut qu'on l'y conduise élégamment et gaillardement. La belle figure de Charette, aux lignes des Bourbons, aux arêtes des Condés, en regard mobile, qui se change en éclairs ; cette haute stature qui domine ses compagnons ; bref, cet ensemble de soldat et de grand seigneur, tout cela fascine et on se serre autour de lui.

Sur le front de bandière de Castelfidardo il leur prouva, sans plus tarder, que le camarade était solide. Il se battit au sabre, en combat singulier, avec un officier piemontais.

Je n'ai pas le temps d'énumérer tous ses faits d'armes. Il a été le premier partout, partout il a payé de sa personne. Cette valeur singulière qui procède des anciens chevaliers, ne l'a pas empêché d'exécuter une admirable retraite en 1870, de Montefiascone à Civita Vecchia et à Rome.

Rome fut prise le jour de Sedan. Charette accourut au secours de la France. Pendant dix-huit ans on avait hué et sifflé les zouaves dans cinquante journaux ; on les avait traités d'étrangers, de sbires, de jésuites ; ils ont oublié les outrages, mais ils se souviennent de la patrie.

La France poussa un cri d'allégresse. Nul ne le contredira. Leur patriotisme fut une traînée de poudre. La Vendée militaire ne voulut pas que l'on prit sa place. A côté de Charette, les Cathelineau, les Stofflet, les Lescure coururent au canon.

Et ici il nous faut rendre justice à M. Gambetta... Il ne marchandait aux défenseurs de la France ni les fusils, ni les soldats, ni les commandements. Ce n'est pas lui qui envoya le pharmacien Bordone chercher Garibaldi...

Lorsque Charette lui demanda de laisser à ses zouaves leur uniforme, M. Gambetta lui dit : *Gardez-le, colonel, il rappelle de trop beaux souvenirs.*

Ceci n'a jamais été démenti. Que se passa-t-il donc, à certaines heures, dans la conscience de ces hommes si prompts à modifier leurs sentiments et leurs opinions ? Ces souvenirs si beaux n'étaient-ils pas l'épée de Castelfidardo et de Mentana couvrant la poitrine de la plus touchante et de la plus auguste des abandonnées : l'Eglise ?

Et alors pourquoi, monsieur, laissez-vous flotter le drapeau rouge à Lyon, et avez-vous pour ami celui qui a écrit : *Fusillez-moi tous ces gens-là ?*

M. de Charette, sur la terre de France, entra dans la seconde période de sa vie militaire. Il fut en tous lieux, en toutes circonstances, un chef militaire accompli. A peine réorganisés, les zouaves coururent au canon. On ne les ménagea pas. On a même reproché à M. de Charette d'avoir trop souvent exposé ses soldats. Ce reproche est une injure aux zouaves. Prodige de sa grande vie, de sa grande âme, de son grand nom, Charette savait bien que ses soldats l'aimaient pour cette prodigalité. Il était leur idole, parce qu'il leur frayait une route où ils marchaient tous de front.

Je serai sobre de détails. M. de Charette a fait un récit à la manière de César, de son héroïque campagne. Je ne citerai que cette fière parole. Blessé grièvement à Loigny, il repoussa les zouaves qui venaient le ramasser : *« Votre colonel est perdu, allez rejoindre vos rangs ! »* Et ils allèrent venger le glorieux blessé sous la bannière du Sacré-Cœur.

Pendant ce temps-là, on assassinait le commandant Arnaud sous la bannière des sans-culottes, et Garibaldi dévalisait les couvents.

En 1871, quand la paix fut signée, la patrie ne fut pas ingrate : on offrit à Charette d'incorporer son régiment dans l'armée française. Le héros de Mentana et de Loigny déclina cet honneur. L'histoire lui en sera reconnaissante. Les zouaves appartenaient au Pape avant tout. La France les trouva toujours contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur ; mais ils appartenaient à la chrétienté.

C'est inspiré par le même sentiment, par la même profondeur de vues politiques, par la même abnégation, qu'il a refusé le mandat de député que les électeurs des Bouches-du-Rhône lui avaient confié en 1871. Marseille, cette grande et singulière cité qui partage son cœur entre le soleil et le mistral, après avoir élu Berryer, avait acclamé Gambetta. Elle eut un renouveau de bon sens et de gratitude : le nom de Charette sortit vainqueur de l'urne électorale. Charette resta soldat, resta zouave, resta chef politique, Charette refusa.

Haute leçon, exemple d'austérité politique qui fit bondir les ambitieux !

Un député français que je rencontre quelque fois à Torquay m'a raconté l'anecdote suivante : un de ses collègues, que l'on a baptisé le *Calvaire* à cause des dix-huit croix étrangères qu'il s'est fait donner, fut tellement ému du refus de M. de Charette qu'il rédigea l'interpellation suivante :

« Les députés soulagés, considérant que « le refus du mandat de député est une offense à la majesté du corps électoral, demandent des explications à M. le ministre de l'intérieur. »

Le *Calvaire* n'ayant pas trouvé de co-signeurs se retira sans interpellation et, pour se consoler, se fit donner par les Esquimaux la croix de l'ours blanc.

Athanase de Charette n'est pas député des Bouches-du-Rhône ; il est le député de la France monarchique et catholique, et

vingt mille épées sortiraient du fourreau à un signe de lui. C'est une situation unique dans les annales de l'histoire moderne.

Le comte de Chambord a en depuis sa majorité quatre grands serviteurs ; le duc de Lévis, Berryer, Laurentie et Charette. C'est le dernier qu'il a appelé "son meilleur ami," c'est en effet lui qui est la véritable incarnation de son cœur et de sa politique. Les catholiques et les légitimistes français ont la rare fortune d'avoir au milieu d'eux un porte-drapeau qui leur indique une voie où ils ne peuvent s'égarer. M. de Charette est en France le représentant le plus fidèle de la politique de Rome et de Frohsdorf.

On peut inscrire sur sa bannière ce premier vers d'une hymne fameuse :

"VENILLA REGIS PRODEUNT"

On est certain de ne pas se tromper.

On l'a fait général : cela n'y fait ni chaud ni froid. Qu'il soit capitaine, colonel ou général, baron ou duc, il est mieux que cela : il est Charette ; mieux que cela encore : il est Charette second. Les dynasties de rois courent le monde ; les dynasties de héros, c'est plus rare.

Légende du Répantir.

Il y avait un homme pauvre, si pauvre qu'il n'avait pas de quoi vêtir le huitième enfant qui allait naître, ni de quoi donner à manger aux sept autres.

Un jour, il sortit de sa maison, parce que le cœur lui fendait à les entendre pleurer et lui demander du pain.

Il se mit à marcher sans savoir où il allait et après avoir marché tout le jour, il se trouva vers le soir, à l'entrée d'une caverne de voleurs.

Le capitaine de la bande s'avança à sa rencontre et lui demanda ce qu'il voulait.

— Seigneur, répondit le pauvre homme en se jetant à genoux, je suis un malheureux qui ne fait du mal à personne ; j'ai quitté ma maison pour ne pas entendre mes pauvres enfants me demander du pain que je ne puis leur donner, et pour ne pas assister aux couches de ma femme, qui n'a pas de quoi envelopper celui qui va naître.

Le capitaine eut pitié de ce pauvre homme le fit manger, lui donna une bourse pleine d'argent et un cheval, et lui dit de l'avertir lorsque l'enfant serait né, parce qu'il voudrait en être le parrain.

Notre homme reprit le chemin de la maison ; il volait plutôt qu'il ne marchait, et la joie débordait de son cœur.

L'enfant était déjà au monde lorsqu'il arriva. Il remit à sa femme l'argent qu'il apportait, retourna immédiatement à la caverne et dit au chef de la bande ce qui venait d'arriver. Celui-ci répondit qu'il serait cette nuit lui-même à l'église, et qu'il accomplirait sa promesse.

Ainsi fit-il. Il tint l'enfant sur les fonts de baptême et lui fit cadeau d'une bourse pleine d'or.

Peu de temps après, l'enfant mourut et s'en alla au ciel. Saint Pierre, qui était à la porte, lui dit d'entrer ; mais l'enfant répondit :

— Je n'entre pas, si mon parrain n'entre pas avec moi.

— Et qui est ton parrain ? demanda le saint.

— Un capitaine de brigands, répondit l'enfant.

— Eh bien ! mon fils, reprit le saint, mon cher innocent, tu peux entrer, toi, mais non pas ton parrain.

La Vierge vint à passer par là, et le voyant si affligé, elle lui dit :

— Pourquoi n'entres-tu pas, mon ange ?

L'enfant répondit qu'il ne voulait pas entrer si son parrain n'entrait pas, et saint Pierre dit à la Vierge ce qu'était le parrain de l'enfant, et comme quoi c'était chose impossible qu'il entrât dans la demeure des justes.

L'enfant se mit alors à genoux, joignit ses petites mains et pleura tant, que la Vierge, qui est la Mère de miséricorde, eut compassion de sa douleur. Elle s'éloigna, et revint peu après avec une coupe d'or à la main.

— Tiens, dit-elle à l'enfant en la lui remettant, va l'en chercher ton parrain, et dis-lui qu'il remplisse cette coupe de larmes de contrition, et que, s'il la rapporte pleine ainsi, il pourra entrer avec toi au ciel. Prends ces ailes d'argent et vole.

Le bandit dormait sur une roche, le fusil dans une main, le poignard dans l'autre. En s'éveillant, il vit en face de lui, assis sur une touffe de lavande, un bel enfant avec des ailes d'argent qui reluisaient au soleil, et une coupe d'or dans sa petite main. Il se frotta les yeux, croyant rêver ; mais l'enfant lui dit :

— Non, tu ne rêves pas : je suis ton fillet, je viens te chercher pour te conduire au ciel et te rendre le bonheur que tu m'as procuré en me conduisant au baptême du chrétien.

Et il lui raconta ensuite tout ce qui lui était arrivé.

Le cœur du pêcheur s'ouvrit alors comme une grenade, et ses yeux devinrent deux sources de larmes. La douleur qu'il ressentait de ses fautes fut si aiguë, et le regret de les avoir commises si vif et si profond, qu'ils lui traversèrent la poitrine comme deux poignards, et il mourut.

Alors, l'enfant, qui avait recueilli ses larmes dans la coupe d'or, s'envola avec la coupe et l'âme de son parrain au ciel, où ils entrèrent tous deux ; car Dieu veut non la perte, mais le salut de l'homme, et l'accorde avec le pardon, dont nous avons tous besoin ; mais le Seigneur veut qu'on lui demande humblement ce pardon, et non pas qu'on le méprise orgueilleusement.

Deux enfants de M. Elie Charlebois, de Clayton, N.-Y., âgés respectivement de quatre et de quatorze ans, se sont noyés hier en se baignant.

LES TROIS-RIVIERES.

JEUDI, 15 JUIN 1882.

TROIS-RIVIERES.

La population de cette ville a été aussi surprise qu'indignée de l'injure toute gratuite que lui a faite hier notre petite clique libérale, en opposant, à Sir Hector Langevin, à la dernière heure, contre le sentiment unanime de tous les citoyens la candidature de M. Joseph V. Bureau.

Rongés par le dépit de ne pouvoir trouver d'appui chez aucun homme influent, le cercle de la *Concorde* avait bien cherché dans les derniers rangs de la société un individu quelconque qui consentit à se laisser porter candidat dans le seul but de blesser les partisans de Sir Hector, mais personne, sans doute, n'avait voulu consentir à servir d'instrument, pas même Jacques Larivière, l'ancien messager de l'orateur Turcotte.

M. Bureau, lui, a trouvé qu'il lui convenait d'accepter le rôle; d'être le personnage de cette farce qui fait hausser les épaules à tout le monde aux libéraux qui ont le respect des convenances comme aux conservateurs. C'est son affaire. Il aura ce qu'il mérite, l'isolement et le ridicule.

À la nouvelle inattendue de cet embryon de candidature, les principaux citoyens des deux partis se sont empressés d'aller exprimer leurs regrets à Sir Hector au sujet de cet incident et dégager la responsabilité de la cité. Ils l'assurèrent de nouveau des sympathies de tout le corps électoral et l'invitèrent à les laisser eux-mêmes disposer de ce simulacre d'opposition.

Sir Hector est reparti dans l'après-midi pour Ottawa et ne reviendra que mardi prochain accepter le mandat que la cité devait lui confier mardi, sans l'humiliante interposition de M. Bureau.

CHAMPLAIN.

La mise en nomination des candidats a eu lieu à Ste-Geneviève mardi. M. Montplaisir et M. Turcotte sont sur les rangs.

Il y a eu une nombreuse assemblée à laquelle les deux candidats et plusieurs autres orateurs ont adressé la parole. Tout s'est passé dans la tranquillité et le bon ordre.

M. Montplaisir, qui a parlé le premier, a longuement exposé sa conduite en Chambre ainsi que la politique de l'administration actuelle. Il s'est exprimé avec facilité et clarté et a fait sur l'assemblée une excellente impression car chacune de ses paroles avait le cachet de la sincérité et de l'honnêteté. Après avoir parlé pendant près d'une heure, il a cédé la parole à son adversaire.

M. Turcotte, au lieu de parler de la politique fédérale, de blâmer les votes de M. Montplaisir et d'attaquer sa conduite parlementaire, s'est tout simplement borné à faire de la sentimentalité et à quêter des sympathies.

Les remords qu'il éprouve sans doute de son triste passage sur le siège d'orateur, le remènent sans cesse aux affaires provinciales et c'est de ces dernières qu'il a parlé, perdant complètement de vue que c'est de la politique fédérale dont il s'agit en ce moment.

Il s'est répandu en compliments pour l'hon. J. J. Ross et pour M. Rob. Trudel, député local, et a presque dit du bien de M. Montplaisir.

Néanmoins, à travers toutes ces phrases creuses alignées les unes après les autres pendant près de deux heures pour tromper les électeurs, le bout de l'oreille a fini par percer; et ce triste politicien qui a si audacieusement trompé ses anciens électeurs des Trois-Rivières, s'est fait prendre lui-même en flagrant délit de mensonge, au beau milieu de son discours et en face des électeurs du comté de Champlain. M. Turcotte ayant mis en cause un des membres du comté du comté au sujet d'une prétendue conversation avec M. Montplaisir et de prétendues plaintes contre ce dernier, le digne curé invité par M. Montplaisir et l'assemblée à dire ce qui en était, a déclaré que l'assertion de M. Turcotte était fautive en tout point.

Ceux des électeurs qui ne connaissaient pas encore parfaitement M. Turcotte en ont eu suffisamment de cet incident qui peignait bien l'homme, pour savoir à quoi s'en tenir sur son compte. D'autres, en grand nombre, qui l'avaient entendu débâter à St-Stanislas, deux jours auparavant, contre l'hon. J. J. Ross, en sont venus à la même conclusion en l'entendant lui faire en face des éloges hypocrites.

Après M. Turcotte, M. Gérin fit un vigoureux discours sur la politique fédérale que M. Turcotte n'avait pas même abordé et démontra aux électeurs qu'ils sacrifieraient leurs propres intérêts en accordant leur confiance à un candidat qui, comme M. Turcotte se présentait à eux sans couleur et sans programme pour être plus libre de faire ce qu'il avait fait aux Trois-Rivières si l'occasion s'en présentait.

M. Gérin parla avec son éloquence habituelle et fut chaleureusement applaudi. L'auditoire appela ensuite l'hon. J. J. Ross qui, malgré le mauvais état de sa santé, s'était rendu à l'assemblée pour exprimer publiquement ses sympathies

en faveur de M. Montplaisir et défendre l'honneur du comté contre la candidature de M. Turcotte.

De l'aveu de tous ceux qui étaient présents, l'hon. Ross a fait un véritable discours de maître, un chef-d'œuvre oratoire qui a entraîné l'assemblée. Du commencement à la fin de son discours, il a été écouté par tout le monde, partisans comme adversaires, avec une attention extraordinaire qui n'a été interrompue que par des braves enthousiastes. Inutile de dire qu'il en a donné pour son compte à M. Turcotte et qu'il a pressé ses amis de travailler pour M. Montplaisir de façon à grossir sa majorité, à tel point que le pays sache que le comté de Champlain est aussi fier de son honneur que le collège électoral des Trois-Rivières qui a rejeté M. Turcotte.

M. Robert Trudel, le député local ainsi que M. P. N. Martel ont également parlé fortement en faveur de M. Montplaisir et contre la candidature de M. Turcotte.

M. Trudel parle avec la sagesse, la maturité et le grand sens qu'on lui connaît; il porte la conviction.

Quant à M. Martel qui parle si agréablement, tous reconnaissent qu'il promet, parmi nos jeunes orateurs, une des plus brillantes carrières.

Bref la journée a été excellente pour M. Montplaisir qui a, du reste, pour lui toutes les fortes influences du comté et la masse des électeurs.

M. Turcotte sait déjà qu'il subira une humiliante défaite.

NICOLET.

M. Méthot a été élu par acclamation à Bécancour. Une assez nombreuse assemblée rehaussée par le corps de musique de Nicolet a fait les frais du triomphe de l'heureux candidat.

M. Méthot était en cette ville hier. Ses nombreux amis se sont empressés de joindre leurs félicitations à celles de ses partisans de Nicolet.

ST-MAURICE.

M. P. Lamy, un libéral de Montréal est venu aussi à la dernière heure pour sa candidature contre le D^r Désaulniers qui devait être élu par acclamation.

Puisque les libéraux de ce comté veulent encore essayer une défaite, ils l'auront encore mieux conditionnée que par le passé.

MASKINONGE.

On nous apprend que M. Fred. Houde a eu un grand succès à Louiseville, mardi, dans une assemblée de tout le comté. Son adversaire M. Caron qui, bien que conservateur, est supporté par tous les libéraux du comté, s'est montré très faible en face de son adversaire et a perdu beaucoup de partisans.

L'élection de M. Houde ne paraît pas être douteuse.

YAMASKA.

On nous apprend qu'il y a eu à St-François du Lac, le jour de la nomination une bagarre sérieuse pendant laquelle l'hon. Wurtele a été violemment frappé.

Il y a eu une dizaine d'arrestations et en particulier celle de M. Gladu, l'adversaire de M. Vanasse.

Les nouvelles que nous recevons du comté sont des plus favorables à M. Vanasse.

Cette bagarre que M. Gladu et ses amis sont soupçonnés d'avoir organisée est de nature à donner à M. Vanasse les sympathies de tous les honnêtes gens du comté.

A NOTER.

Les censitaires des seigneuries des Jésuites, dans le comté de Champlain, n'ont pas oublié sans doute les poursuites injustes et vexatoires qui ont été prises contre eux sous l'administration Joly de triste mémoire.

Les victimes se comptaient par centaines, il y en avait dans presque tous les rangs. Combien de pauvres cultivateurs ont sué sang et eau, se sont presque ruinés pour payer les frais des avocats du gouvernement et les visites des huissiers.

Mais ce qu'il ne faut pas oublier surtout dans le moment, c'est que pendant que sévissait contre les cultivateurs, cette persécution qui a extorqué au comté de Champlain huit ou dix mille piastres qui n'ont jamais figuré dans les comptes publics, c'était M. Turcotte qui, par son seul et unique vote maintenait M. Joly au pouvoir et lui permettait d'engraisser ainsi ses amis de l'argent et des sueurs des censitaires de Champlain.

M. Turcotte qui se vante d'aimer si fort aujourd'hui les électeurs de Champlain parce qu'il veut les exploiter, les laissait bien et bien tondre alors par ses propres amis.

Il suffisait de son vote pour renverser le gouvernement Joly et arrêter la persécution qui s'exerçait sous ses yeux et contre les citoyens dont il sollicitait aujourd'hui les suffrages.

Qu'a fait M. Turcotte? Il a tranquillement continué à maintenir le gouvernement de son vote prépondérant, à retirer son salaire d'orateur pendant que les cultivateurs qu'il cajole aujourd'hui, payaient les huissiers et les avocats.

Voilà comment M. Turcotte aime les cultivateurs!

Et les milliers de piastres perdues par l'administration libérale dans les scandales de la ferme Gowan, des *Nut-Locks*, de l'ameublement de l'Ecole Normale de Montréal, etc., etc., pendant que M. Turcotte soutenait seul de son vote cette administration, qui les payait finalement si ce n'est ce bon peuple que M. Turcotte dit tant aimer?

Est-ce que M. Turcotte raconte tous ces intéressants détails aux électeurs de Champlain pour faire mousser sa candidature?

Des compagnies d'Assurance modèles.

La manufacture de M. Bradley de cette ville qui a été incendiée ces jours derniers était assurée pour \$10,000 à *La Queen* et à *la Guardian*.

Deux jours après que les papiers requis eurent été expédiés au Bureau central par leur agent ici, M. Pentland, M. Bradley recevait en bonne et due forme son chèque de \$10,000.

Nous avons bien raison de dire que ces Cies d'Assurance traitent royalement leurs clients.

La "*Queen*" avait fait la même chose il n'y a pas très longtemps au sujet d'un incendie de traverses de chemin de fer appartenant à M. T. E. Normand.

C'est une excellente garantie pour les assurés.

OFFICIEL.

(Du Bulletin de l'Union Allée.)

AUX ZOUAVES.

Camarades.—La presse vous a déjà annoncé l'arrivée du Général Marquis de Charette en Amérique. Une députation du Bureau de Régie s'est rendue à New-York pour souhaiter la bienvenue à notre chef et s'est entendue avec le Général au sujet de notre assemblée annuelle.

M. de Charette arrivera le 20 juin dans la soirée, passera la journée du 21 à Montréal et accompagnera les Zouaves le 22 à leur assemblée générale.

Le Bureau de Régie, avant d'apprendre l'heureuse coïncidence du voyage de M. de Charette avec notre réunion annuelle, avait accepté l'invitation de la ville de St-Hyacinthe pour le 22 juin.

C'est donc le 22, à St-Hyacinthe, que le Général passera la grande revue. Il a exprimé un vif désir de ne voir personne manquer à l'appel, et le Bureau de Régie est convaincu que ce désir sera considéré comme un ordre.

Le départ se fera de Montréal par le chemin de fer du Grand-Tronc le 22 à six heures et demi du matin, et de St-Hyacinthe le même soir.

Les Zouaves de Québec et des Trois-Rivières trouveront à Sorel un train d'excursion qui les conduira à St-Hyacinthe par le *South Eastern*.

Ainsi, que tous soient présents à l'appel de St-Hyacinthe, en uniforme, le 22 juin.

De plus amples détails seront donnés par les journaux quotidiens.

LE BUREAU DE REGIE.

ORDINATIONS.

Mgr. des Trois-Rivières a fait samedi et dimanche, 3 et 4 juin, les ordinations suivantes dans la chapelle de son séminaire diocésain.

TONSURE.

MM. James Wood pour le diocèse de St-Joseph, Missouri; John Lockney, pour le diocèse de Portland.

ORDRES MINEURS.

MM. R. S. Burke, Th. Casgrove, du diocèse de Boston; Th. O'Reilly, James Hickhey, du diocèse de Portland; Peter Honenman, du diocèse de Greenbay.

SOUS-DIACONAT.

MM. R. S. Burke, P. B. Murphy, F. X. Burke, du diocèse de Boston; G. H. Feeney, du diocèse de Portland; P. Proulx, A. Blais, du diocèse des Trois-Rivières.

DIACONAT.

MM. P. Proulx, A. Blais, G. Feeney.

M. TURCOTTE.

C'est le temps pour les électeurs du comté de Champlain dont M. Turcotte sollicite les suffrages en ce moment, de se remettre en mémoire l'histoire de ce triste politicien.

Ils ont un important devoir à remplir à son égard, il est nécessaire qu'ils agissent en pleine connaissance de cause et qu'il sache bien quel est l'homme qui fait en ce moment la lutte à leur digne représentant, M. Montplaisir.

Afin que personne, dans le comté, ne se laisse tromper par M. Turcotte et ses amis, nous reproduisons avec les pièces justificatives, l'histoire des faits qui lui ont mérité la réprobation de son collège électoral et de l'opinion publique de tout le pays.

Ce résumé a déjà paru dans le *Journal* en Décembre 1881, et ni M. Turcotte, ni aucun de ses amis n'ont osé en nier l'exactitude. Le voici :

En 1876, M. Turcotte se porte dandit sous la bannière conservatrice la plus pure. Il reprochait à son adversaire d'alors, qui était un conservateur lui aussi

de ne pas donner assez de garanties de sa fidélité au parti conservateur. En un mot, en 1876, M. Turcotte se donnait comme un bleu de la plus belle eau. Il promettait de ne jamais dévier.

En 1878, quelques jours avant le coup d'état M. Turcotte vote deux ou trois fois contre des projets de loi introduits par le ministère de Boucherville.

Lorsque M. Letellier, oubliant que sa position lui commandait avant tout la plus stricte neutralité entre les partis, s'avisait de renvoyer un ministère qui possédait une majorité de vingt à vingt-cinq votes dans la chambre, on vit que M. Turcotte ne ressentait pas aussi vivement que ses collègues cet affront infligé à la représentation nationale.

On ne tarda pas à découvrir le motif de ce refroidissement de son zèle conservateur.

Dans la confusion et le chaos qui inaugurèrent la formation du ministère Joly un portefeuille fut offert à M. Turcotte.

Déjà, M. Joly avait jugé qu'il était du bois dont on fait les traites.

M. Turcotte fut ébloui par cette offre. Il était alors à Québec.

Il fit sonder l'opinion de ses électeurs par ses amis, qui furent bien obligés de l'informer de ne pas accepter de portefeuille parce qu'il ne pourrait jamais se faire réélire à Trois-Rivières.

M. Turcotte refusa donc le portefeuille, non par principe, non faute d'attente avec M. Joly, mais par peur de ses électeurs.

Et de ce moment jusqu'à son élection, il se dit conservateur opposé au ministère Joly-Bachand et décidé à voter contre.

On a pas oublié, les menées, les intrigues et les mensonges effrontés de M. Turcotte à cette époque.

On se souvient de sa lettre au *Journal des Trois-Rivières* qui lui servait de programme, mais relisez-la encore une fois avant que d'aller voter.

Trois-Rivières, 2 avril 1878.

M. le Rédacteur,

Je n'ai jamais autorisé qui que ce soit à publier ou annoncer dans les journaux que je supportais le gouvernement Joly-Bachand; je n'y ai pas même songé. Je veux et entends briguer les suffrages des électeurs comme conservateur, conséquemment je serai opposé au gouvernement Joly.

Mes principes et mes opinions politiques ne sont pas changés. Ce sont ceux que j'avais en mars 1876 lorsque la ville m'a fait l'honneur de m'élire. Je n'ai donc pas un programme nouveau à présenter à mes électeurs. Mon passé politique est la comme garantie de ma conduite future en chambre.

Votre tout dévoué,

ARTHUR TURCOTTE.

Vous voyez cette lettre, elle est bien formelle, bien précise.

Eh bien! lorsque M. Turcotte l'écrivait, il savait qu'il ne ferait pas ainsi qu'il promettait, il avait donné à d'autres sa parole d'honneur qu'il ferait autrement.

En écrivant cette lettre il mentait de propos délibéré, uniquement pour escamoter le mandat de député.

En voulez-vous la preuve? Demandez à son beau-frère M. Vallières qui le jour même de la publication de cette lettre faisait le tour des libéraux de la ville pour leur dire :

"Ne faites pas attention à cette lettre ce n'est que pour berner les conservateurs." *It is only to blind them*, c'est pour jeter de la poudre aux yeux des conservateurs."

Il y a mieux encore. L'autre jour, un libéral haut placé de cette ville disait : "Je ne peux pas dire que Turcotte m'a trompé. Avant de publier sa lettre dans le *Journal*, il est venu me prévenir et m'avait dit de n'en rien craindre."

Si vous en doutez, parlez en à son beau-frère Ernest Pacaud qui était venu ici expressément pour lui imposer la condition de promettre son appui à M. Joly ou de s'exposer à une lutte électorale de la part des libéraux.

C'est ainsi que M. Turcotte se fit élire en 1878; en donnant publiquement sa parole d'honneur aux conservateurs et en donnant secrètement des gages aux libéraux.

Il engageait sa foi à la même heure envers les uns et envers les autres.

Mais ce n'était pas tout que d'être élu. M. Pacaud avait bien laissé entendre à son beau-frère qu'il serait bien récompensé, mais le parti conservateur était fort, peut-être le plus fort, ce qui déjouait les plans de M. Turcotte.

C'est pour cela que M. Turcotte après avoir promis son vote au diable, pardon à M. Pacaud, s'acharna à se gagner les sympathies de M. Mathieu et de M. Caron. M. Turcotte voudrait toujours faire croire aux imbéciles que M. Mathieu et M. Caron avaient promis de le soutenir quand même comme candidat au poste d'Orateur.

La meilleure preuve que tel n'est pas le cas, c'est l'engagement par écrit que M. Mathieu a exigé de M. Turcotte.

Cet engagement solennel qu'avait pris M. Turcotte, relisez le :

Trois-Rivières, 30 mai 1878.

Mon cher ami,

Tu sais que je suis conservateur et que je prétends rester conservateur. J'ai accepté la candidature du gouvernement Joly, parce que je sais qu'il a la majorité; mais s'il ne manquait que mon vote pour me faire élire, je voterais contre moi.

Tout à toi,

ARTHUR TURCOTTE.

Pourquoi M. Mathieu aurait-il exigé cet écrit, s'il eut été prêt à soutenir M. Turcotte quand même?

M. Turcotte, dans l'espoir d'amoinrir sa mauvaise foi, a soutenu que cette lettre avait été écrite par M. Mathieu et que lui Turcotte n'avait fait que la signer à la hâte, presque sans la lire.

À l'assemblée de la Banlieue, M. Turcotte ayant osé soutenir cela, M. Gérin a produit, au grand ébahissement de M. Turcotte, l'original même de cette lettre écrite d'un bout à l'autre de la main de M. Turcotte.

Non, M. Turcotte écrivait cette lettre pour tromper les députés conservateurs, comme il avait écrit son autre pour tromper les électeurs conservateurs des Trois-Rivières.

En écrivant cette dernière lettre, il mentait sciemment comme lorsqu'il écrivait la première.

Pouvez-vous désormais accepter la parole d'un pareil homme?

Pouvez-vous lui confier votre honneur, vos intérêts, le constituer votre mandataire?

Prenez des engagements solennels tant que vous voudrez, il les trahira quand il y verra son avantage.

Le ministère Joly, malgré la corruption la plus effrénée et les promesses les plus mensongères, avait été battu aux polls.

La chose est aujourd'hui parfaitement acquise. M. Joly était battu sur le premier vote, sans la honteuse défection de M. Price et de M. Turcotte.

On dit que M. Price a été entraîné par quelques-uns de ses co-religionnaires qui ont fait appel à ses préjugés protestants en faveur de M. Joly.

Mais M. Turcotte, quel motif avait-il pour commettre une telle infamie?

Sa soif des honneurs, la sordide ambition d'arriver, même par les sentiers les plus boueux, les plus dégoutants.

Il n'était pas retenu par ses principes, il n'en avait pas.

Qu'on le remarque bien, il ne s'agissait pas d'appuyer ou de repousser un projet de loi.

Il ne s'agissait pas même de voter confiance ou non-confiance dans un ministère ordinaire.

Non, il s'agissait alors d'une question vitale pour le parti conservateur, il s'agissait de savoir si la province serait laissée en proie aux incapables et aux fanatiques qui venaient de voler les rênes du gouvernement, ou bien si nos institutions reprendraient leur fonctionnement régulier sous la direction du vote populaire.

M. Turcotte se proclame conservateur indépendant.

En effet il a prouvé alors qu'il était bien indépendant des conservateurs, des principes et des intérêts du parti conservateur.

Mais, dit M. Turcotte, si j'ai voté pour moi-même, c'est parce que j'avais donné ma parole à M. Joly et que je ne pouvais y manquer.

Mais M. Turcotte n'aviez-vous pas auparavant donné votre parole à vos électeurs?

N'aviez-vous pas auparavant donné votre parole à tous vos collègues conservateurs par l'intermédiaire de M. Mathieu?

N'aviez-vous pas auparavant donné votre parole à la province entière par vos déclarations publiques?

Est-ce donc que vous tenez plus à M. Joly qu'à l'honneur, qu'au respect du reste de l'univers?

Les circonstances sous lesquelles M. Turcotte a trahi son parti rendent cette trahison la plus infâme dont il soit fait mention dans l'histoire parlementaire de tous les peuples.

Pendant près de quatre ans M. Turcotte a senti qu'il ne pouvait braver l'indignation publique. Il a travaillé dans l'ombre à se faufiler, à se faire pardonner. Il implorait la sympathie des libéraux et la pitié des conservateurs. Il se plaignait d'être persécuté et injurié.

Mais non, il n'est ni persécuté ni injurié, à moins que le récit de ses actes ne devienne pour lui une injure; il n'est pas persécuté non plus.

Quelle persécution éprouve-t-il? Il est dénoncé. Il demande des faveurs à un collège électoral qu'il a indignement trompé, et nous le dénonçons comme indigne de telles faveurs.

Ses fautes, ou plutôt sa grande faute est une de celles qui ne se pardonnent pas en politique, excepté par ceux qui veulent s'en faire les complices.

DECES.

À Champlain, le 3 du courant, Dame Marie Palmyre Alvin Rivard, âgée de 32 ans, épouse de M. François Léandre Marchildon, commis voyageur. Donée des plus heureuses qualités, elle avait su gagner l'estime et la confiance de tous ceux qui l'ont connue. Avec une résignation vraiment chrétienne elle recueillit le dernier soupir de son enfant quelques jours avant sa mort qui l'arrachait à son tour à l'affection d'un époux inconsolable auquel elle était unie depuis 13 mois.

Ses funérailles ont eu lieu le 5 à Batiscan, sa paroisse natale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Nous offrons nos sincères condoléances à l'époux si affligé.

Mères, sauvez vos enfants.

Employez le *Sirop des Enfants du Dr Coderre* préparé avec l'approbation des Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, "Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria." Ce Sirop peut être administré avec la plus grande confiance aux enfants, dans les cas de Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, etc., etc.

LISEZ CECI DEUX FOIS.

Une dose de cinq à trente gouttes de l'huile Eclectrique de Thomas guérira le mal de gorge ordinaire. Il est infallible pour le Group II guérira un rhum en vingt-quatre heures. Une seule fiole a guéri un cas de Bronchite qui durait depuis huit ans; des cas récents se guérissent en huit ou six jours. Il a rendu la voix à des personnes qui n'avaient fait que chuchoter depuis cinq ans. En appliquant à l'extérieur depuis cinq ans, rien de pareil n'a jamais été vu. Une fiole guérira l'impureté quel mal de dos, ou de Lombago. Pour les maladies de l'épine, ou contraction des muscles, il est sans rival. Dans les cas de rhumatisme, ou de tout autre douleur, la première application vous soulage. Il arrête le mal d'oreilles, et la douleur d'une brûlure, le mal de minutes; c'est la médecine la plus économique qui ait jamais été offerte au public—la plus économique en ce sens que le plus petite quantité vous fait du bien. Il est composé de six des meilleures huiles connues et ne contient rien autre chose que des huiles. Il vaut son pesant d'or. Pourquoi ne l'achetez-vous pas aujourd'hui?—A. B. Deslauriers, assistant maître de Poste. Arthabasp, P. Q., écrit: "Il y a trente ans, j'étais victime d'une sérieuse attaque du rhumatisme à la tête, qui m'a fait souffrir pendant six semaines. Après avoir essayé de tout, j'ai été guéri, et je n'ai plus eu de retour. Je suis prêt si vous le désirez, à appuyer ce fait de mon serment."—Le Rev. J. Mallory, de Wyoming, N. Y., écrit: "L'huile Eclectrique de Dr. Thomas m'a guéri d'une bronchite en une semaine."

DÉFIEZ VOUS DES IMITATIONS.—Demandez l'huile Eclectrique de Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de N. S. Thomas soit sur l'enveloppe extérieure, et que les noms de Northrop & Lyman soient soufflés dans le verre, et n'en prenez pas d'autres. En vente chez tous les vendeurs de médicaments. Prix 25 centimes NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., propriétaires pour la puissance. REMARQUEZ.—Eclectrique.—Choisi et Eclectrique.

NOUVEL ETABLISSEMENT



DION & LORD

Marchands-Tailleurs
No. 49

RUE DU PLATON

(Ancien poste de la Singer Manufacturing Co.)

TROIS-RIVIERES.

Les soussignés ont le plaisir d'annoncer au public, qu'ils viennent d'ouvrir leur magasin et que leur assortiment est maintenant au complet. Ils ont pris un soin extrême de réunir dans le choix de leur marchandises, les étoffes les plus élégantes et les plus nouvelles, sans négliger les autres spécialités. Quant à la coupe des habits et à leur confection, elles sont faites sous la direction d'un ouvrier très expérimenté que les clients auront toujours à leur disposition pour se renseigner soit sur les étoffes, soit sur les formes d'habits des dernières modes de Londres, New-York et Paris.

Enfin les soussignés croient pouvoir se flatter d'être en état de rencontrer tous les goûts des acheteurs quant à la qualité, aux prix et à la forme et d'avoir atteint le but qu'ils se sont proposé de fonder un établissement où domineront l'élégance et le bon goût, la bonne qualité des articles, la promptitude et l'attention dans l'exécution des commandes.

DION & LORD,
Marchands-Tailleurs



NAVIGATION DE LA RIVIERE
TRENT.

Canaux de Fenelon Falls, Rapides Buckhorn
et Burleigh.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUSMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour la navigation de la rivière Trent, seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, mercredi, le cinquième jour de juillet prochain, pour la construction de deux écluses d'ascension, piliers de pont et autres travaux à Fenelon Falls; aussi pour la construction d'une écluse aux Rapides Buckhorn, et pour la construction de trois écluses, une digue et piliers de pont aux Chutes Burleigh.

Les travaux à chacun de ces endroits seront adjugés séparément. On pourra voir à ce bureau des cartes des différents endroits ainsi que les plans et devis des travaux à faire, dès et après mercredi, le vingt-unième jour de juin prochain; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission. S. m. blable renseignements au sujet des travaux à faire à Fenelon Falls sera fourni à cet endroit-là; et quant à ceux de Buckhorn et Burleigh, on pourra obtenir ces renseignements à ce bureau de l'ingénieur local, Peterborough.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions pour les divers travaux devront être accompagnées d'un chèque de banque accepté, comme suit: Pour les travaux de Fenelon Falls, \$1,000 do Rapides Buckhorn, 1,500 do Chutes Burleigh, 1,500 Et que ces diverses sommes seront consignées si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 22 mai 1882.

CORPORATION DES TROIS-RIVIERES.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le rôle d'évaluation de 1882 est maintenant achevé et déposé au bureau du soussigné, en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, pour l'espace d'un mois de la date du présent avis. Toute plainte contre le rôle devra être remise au soussigné par écrit, le ou avant le TREIZIEME jour de JUILLET prochain.

J. G. A. FRIGON,
Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE,
Trois-Rivières, 13 Juin 1882.

CORPORATION DE LA CITE Des Trois-Rivières.

AVIS PUBLIC.

Les listes des électeurs de cette cité, qualifiés à voter aux élections municipales qui se tiendront LUNDI, le TROIS de JUILLET prochain, sont maintenant préparées; tout électeur qui aura à se plaindre des dites listes, ou d'aucune d'elles, devra, d'ici à JEUDI, le QUINZE JUILLET, soumettre, à son bureau, une plainte par écrit contre la ou les dites listes, entre les mains du Secrétaire-Trésorier, soussigné, à son bureau, en l'Hôtel-de-Ville; et les dites plaintes seront entendues et jugées par un comité nommé à cet effet par le Conseil-de-Ville, à l'Hôtel-de-Ville, MARDI, le VINGT de JUILLET courant, à HUIT heures du soir.

J. G. A. FRIGON,
Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE,
Trois-Rivières, 9 Juin 1882.

LES PILULES DE NOIX LONGUES Composées DE McGALE

Sont les meilleures et les plus efficaces à l'usage des familles.

ELLES GUERISSENT
MAUX DE TETE,
ETOURDISSEMENTS,
MALADIES DU FOIE,
AFFECTIONS BILIEUSES.

et toutes les maladies qui peuvent produire le mauvais fonctionnement de l'estomac.
RIX: 25c la boîte; 5 boîtes pour \$1. Expédiées franc de port à toute adresse sur réception du prix.
ON A BESOIN D'AGENTS dans toutes les villes et villages de la PUissance.
B. E. McGALE, seul propriétaire, 301 rue St-Joseph, Montréal.
P. S.—Demandez les PILULES DE McGALE.



AVIS PUBLIC.

M. NOE REMILLARD informe ses amis de la ville et de la campagne, qu'il tiendra pour la saison des juments son étalon trotteur.

Ce cheval est âgé de 4 ans, et trotte sur un temps de 2 minutes 50 secondes; il est d'une couleur rouge foncé, crin noir, ayant 5 pieds 3 pouces de hauteur.

CONDITIONS:
\$2.00 pour chaque saillie; Garantie: \$5.00, dont \$1.00 d'avance.

On pourra s'adresser chez M. FELIX GODIN à Trois-Rivières, No. 1, rue Fosse où au propriétaire, (chez M. J. B. THIVIERGE), No. 242, rue Notre-Dame qui ne se rend pas responsable des accidents survenus aux juments.

AVIS.

Le propriétaire du cheval a fait un arrangement spéciale avec M. le Capt. Bourgeois, afin que les cultivateurs ou autres des paroisses du Sud ne payent que la moitié du prix pour la traversée de leurs juments.

NOE REMILLARD.

Trois-Rivières, 22 mai 1882.—2 m.

CANAL WELLAND.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUSMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau, jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI le cinquième jour de juillet prochain, pour certains changements à faire à l'Eglise No. 2 sur la ligne de l'ancien Canal Welland, et l'agrandissement de la dite écluse. On pourra voir une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire, à ce bureau et à l'ingénieur local, Theodor, dès et après MARDI le vingt-septième jour de juin prochain; l'on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$1,500; cette somme sera consignée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 22 Mai 1882.

Glace ! Glace !

Le soussigné est prêt à recevoir des ordres pour la saison prochaine.

Il garantit fournir à ses pratiques de la

GLACE DE PREMIERE QUALITE.

Régulièrement à domicile.

La Glace ayant coûté un tiers de plus que les années passées, il se voit obligé d'augmenter le prix qui sera de \$6.00 par chaque abonnement 15 à 20 lbs. par jour finissant le 1er octobre dont \$3.00 payable dans la première semaine de la distribution et \$3.00 dans la première semaine d'août indispensablement.

Au mois 15 à 20 lbs par jour pour un mois \$1.50; 50 lbs \$3.00.

On distribuera aussi la glace à raison de \$1.50 par mois.

Bureau: Rue des Forges, No. 75.

La glace fournie provient du St-Maurice.

28 avril 82—2m.

P. O. GUILLET
NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

ET

Secrétaire du Bureau des Examinateurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée,

No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

(Près de l'Eglise Paroissiale.)

Où on pourra le voir à toute heure du jour et du soir.

M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

Avis aux Entrepreneurs.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le 22me jour de JUILLET courant, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour l'appareil de chauffage, Montcal P. Q." pour poser et compléter ce système de chauffage dans la Baïsse du Revenu de l'Unité leur, Montréal, P. Q., suivant les plans et devis que l'on peut voir en s'adressant au bureau de A. Haza, Ecr., architecte, Montréal, P. Q., ainsi qu'au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, le et après JEUDI le 22me jour de Juin courant.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leur soumission en considération que si elle est faite sur les formules fournies par ce Ministère, et signées de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de l'adjudication. Ce chèque demeurera consigné et le soumissionnaire refusera de signer le contrat sans le remettre au soumissionnaire. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,

OTTAWA, 6 Juin 1882.

DR. MORRISON-FISET,

Médecin, Chirurgien et Dentiste.

Docteur en Médecine de l'Université de New-York et de l'Université Victoria de Montréal. Docteur en Chirurgie-Dentaire du Collège de Chirurgie-Dentaire de New-York. Ex-interne résident de l'hôpital de la charité de New-York; ex-médecin résident de l'hôpital des variolés et de l'hôpital des Fièvres de New-York et ex-médecin et chirurgien examinateur de l'hôpital de Bellevue de New-York.

Bureau: No. 11 Rue Bonaventure.

Le Dr Morrison, pratiquera la médecine, la chirurgie et la chirurgie-dentaire et administrera le Photocollé et Azote pour l'extraction des dents sans douleur.

Trois-Rivières, 5 Octobre 1881.

DENTISTE LE DR. LABONTE

chirurgien dentiste, à l'honneur d'informer ses nombreux amis de la ville et de la campagne qu'il continue toujours à pratiquer la chirurgie-dentaire au

No 175 Rue Notre-Dame Trois-Rivières.

ancienne place du Dr. Locat, au-dessus de la Banque Hochelaga. M. Labonté, s'occupe d'une manière toute spéciale de la prothèse-dentaire, tel que l'extraction des dents (sans douleur), ainsi que l'extraction des dents en or, argent, amalgame, ciment, etc.

Il portera un soin tout particulier à la pose des dents artificielles, à des prix très raisonnables.

N'oubliez pas le No. 175 rue Notre-Dame.

Trois-Rivières, 8 Mai 1882.—3 m.

AVIS public.

Je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit, sans un ordre signé de ma main.

THOMAS LACOMBE.

St-Etienne des Grés, 1er juin 1882.

CANAL MURRAY.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUSMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Murray," seront reçues à ce bureau, jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI le cinquième jour de juin prochain, pour la formation d'un canal devant relier les eaux supérieures de la Baie de Quinte avec le Havre de Presqu'île, sur le lac Ontario. On pourra voir à ce bureau et à Brighton, une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire, dès et après JEUDI le huitième jour de Juin prochain; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$3,000; cette somme sera consignée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 22 Mai 1882.

GRAINES FRAICHES.

Ceux qui désirent se procurer de bonnes graines fraîches feront bien, en visitant la Pharmacie, d'examiner l'assortiment de graines venant d'être reçu par les soussignés. Ils offrent en vente:

GRAINES D'OIGNON, DE MIL, DE TREFLE, DE BETTERBES DE JARDIN ET "A VACHE," DE CAROTTES, DE RAVES, DE RADIS, DE NAVETS, DE CHOU-DE-SIAM, &c., &c.

GRAINES DE FLEURS EN GRANDE VARIÉTÉ ET DE TOUT PRIX.

On expédie des paquets de graines par la poste sur commande.

LES TEINTURES pour laine, soie et coton vendues à la Pharmacie sont les meilleures offertes en vente.

Notre patronage est respectueusement sollicité.

HORNER & WILLIAMS
PHARMACIENS.

Trois Rivières, 4 avril 1882.

Montres ! Montres !

Patentes, Waltham Américaines et English
patent Lever en Or et en Argent.

De toutes qualités et de tout Prix,

AU MAGASIN DE

Dominique Vallée

HORLOGER ET BIJOUTIER

34 RUE DES FORGES

EN FACE DU MARCHE AUX DENREES



ADRANS, PENDULES, REVEIL MATIN, ET

De Première Qualité et de tout Prix.

Bagues et Jongs en Or de toute espèce, Pendant d'Oreilles, Anneaux, Epingles, Chaînes, Clefs, Loquets, Bracelets, en Or et en Argent et métaux pour Dames et Messieurs. Assortiment complet de Lunettes, Lorgnons, etc., Pipes en Bois, Couteaux, Rasoirs, Portefeuille etc., etc.,

N'oubliez pas de faire une visite au Magasin si bien connu de DOMINIQUE VALLEE, Horloger et Bijoutier, 34 Rue des Forges, en face du Marché aux denrées où vous serez toujours servi avec politesse et promptitude.

Trois-Rivières, 29 Septembre 1881.—1a.

HENRY J. SHAW & Cie

Meubliers, Boureurs,

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS DE

MEUBLES DE TOUTES SORTES

Nos. 724, 726 et 728 RUE CRAIG,

Près du Carré Victoria, } **MONTREAL.**
FACTORY: ECLUSE ST-GABRIEL CANAL.

HENRY J. SHAW & Cie ont un immense assortiment de meubles et peuvent monter une maison dans trois jours.

Le stock est bien disposé pour l'inspection et tous les prix sont marqués en chiffres. GARNITURES DE CHAMBRE A COUCHER.—Setts en frêne pour \$21.—frêne et noyer avec dressing en case pour \$25.50. Setts plus grands pour \$24, \$26, \$30, \$35, \$45, \$50, \$60, \$70, \$80, \$90, \$100, \$110, \$120, \$130, \$140, \$150, \$160, \$170, \$180, \$190, \$200, \$210, \$220, \$230, \$240, \$250, \$260, \$270, \$280, \$290, \$300, \$310, \$320, \$330, \$340, \$350, \$360, \$370, \$380, \$390, \$400, \$410, \$420, \$430, \$440, \$450, \$460, \$470, \$480, \$490, \$500, \$510, \$520, \$530, \$540, \$550, \$560, \$570, \$580, \$590, \$600, \$610, \$620, \$630, \$640, \$650, \$660, \$670, \$680, \$690, \$700, \$710, \$720, \$730, \$740, \$750, \$760, \$770, \$780, \$790, \$800, \$810, \$820, \$830, \$840, \$850, \$860, \$870, \$880, \$890, \$900, \$910, \$920, \$930, \$940, \$950, \$960, \$970, \$980, \$990, \$1,000.

AMEUBLEMENT DE SALON.—Setts en vrai crin et en noyer, 7 morceaux, \$45, comprenant un grand sofa, deux grandes chaises d'aisance et quatre autres chaises; même setts en Repp \$40; Setts "Rose pattern" \$55 et 65; Setts "Queen Ann" \$55 et 70; avec "plat form rocker" \$60; Setts convertis en sofa, patrons et couleurs en crin; et finis avec noyer français pour \$60, (ce setts est sans contredit le meilleur du genre au Canada et nous sommes les seuls qui peuvent le vendre à ce prix); Setts "Queen Ann" avec dessus en marbre, pour \$70, \$75, \$80, \$110; Setts "Eastlake" pour \$85 et au-dessus. Nous avons aussi plusieurs setts du meilleur fini et dans des patrons tout-à-fait nouveaux à des prix variant de \$250 à \$450. Garderobes avec devanture à glace pour aller avec ce setts, choix sur 100 setts.

AMEUBLEMENT DE SALLE A DINER.—Siderboards en NOYER, \$13.50, 16.50, 18, 25, 27.50, 33, 35, 42.50, 50, 58, 65, 75, 90, 100, \$110 et au-dessus—choix sur 50; Sideboards en frêne \$7, 12, 18, 24; Orme et cerisier \$16 et 28; Bois teint \$9 et \$15.

TABLES A DINER avec glissières.—En noyer, \$9, 11 et 15; Table avec pieds piliers \$18, 24, 29.50, 35 et 40 et au-dessus; en frêne, de \$6.50 à \$8.50; en chêne, très-pesant, \$35 et \$50. CHAISES A DINER.—Chaises à sièges perforés 60 cts, 90 cts, \$1.15, 1.15, 1.50, 1.75, \$2; en noyer, \$1.75, 3.00, 3.50, 4.50, 6.00; Couvertures en "leatherine", \$3.50, 5, et 6.50; Couvertures en vrai crin \$4.50, 7.50, 8, 10, 12.50, 13.50 et 15—grand choix.

TABLES en grande quantité.—Beaucoup de ces tables sont dans un patron tout à fait nouveau et méritent une attention toute spéciale. Tables en noyer noir et en ébène, avec dessus en marbre ou en pluche de soie. ARTICLES DE LITERIE, manufacturés avec les meilleurs matériaux, depuis le matelas ordinaire à \$4.50 jusqu'au meilleur Matelas en crin frisé à \$20; matelas en ressorts depuis \$2.50 et au-dessus.

PUPITRES DE BUREAU, en frêne, couvertures en cuir, serrures de cuivre (5 tiroirs) \$10, 12, 50, 15, 20, 22.50; en noyer, \$16, 25, 32.50 et 40; avec cylindres \$25, \$35 (se fermant seuls); finis avec panneaux pour \$65, 90 et 100.

TABLES DE BUREAU, Chaises tournantes, Sièges et Sofas de bureau. HENRY J. SHAW & Cie.—Canapés avec ou sans dossiers, petits Sofas, \$7, en montant. HENRY J. SHAW & Cie.—Pupitres à musique, noyer, ébène et or; Sièges pour pianos, noyer, ébène et or; Casiers en ébène et or, dossiers et patrons très élégants.

HENRY J. SHAW & Cie.—Corniches, petits miroirs, étagères etc. HENRY J. SHAW & Cie.—Shaw's Home Comfort Chair, avec bourrure en soie, cretonne etc, la chaise la plus confortable et la plus luxueuse que l'on puisse trouver au Canada.

HENRY J. SHAW & Cie.—Chaises se pliant, sièges en jonc et perforés. Pas un voyageur ne devrait se mettre en route sans cet article. HENRY J. SHAW & Cie.—Etagères dans les derniers goûts. Beaucoup de ces étagères ont leurs parties supérieures disposées pour l'ornementation, et celles d'en bas pour décorations avec porcelaines, ce qui donne un coup d'oeil enchanteur.

MEUBLES FAITS SUR COMMANDE ET LE COÛT APPROXIMATIF DONNÉ SUR APPLICATION. L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE de la sorte au Canada. Les personnes de la campagne qui achèteront n'auront rien à payer pour l'emballage de leur marchandise et le transport jusqu'aux chars ou bateaux.

Un pourcentage libéral sera donné au commerce. Notre stock de Crin, Monse, Fibre, Etoupe, aussi converti en Heps, Soie pour sets de salon, Chaises, Greciens, Chaises trouées ou perforées, Berceuses, etc. est très considérable, et à meilleur marché qu'aucun magasin en ville.—UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE.—6m

Henry J. Shaw & Cie

MONTREAL

Débentures de la cité des Trois-Rivières.

Le soussigné recevra, d'ici au 26 juin courant, des offres pour l'achat de 150 débentures de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de \$500 chacune, payables en 20 ans et portant intérêt payable semi-annuellement le 1er de Mai et le 1er de Novembre, aux taux de cinq pour cent par an.

Le Fonds d'amortissement des susdites débentures est de deux pour cent par an.

J. G. A. FRIGON,
Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE,
Trois-Rivières, 1er Juin 1882.



Manufacture Canadienne.

Remillard & Morrissette

NO. 29, RUE ST. GEORGE

Trois-Rivières.

Manufacturiers d'Engins, Pompes, Machineries pour toute espèce de Moulins. Appareils à vapeur, réparations, etc.

Spécialité pour la confection des roues turbines de Leffels.

On sollicite l'encouragement du public.

13 avril 1882.—1a.

**KENDALL'S SPAVIN CURE.**

LE REMÈDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'empoules. LISEZ LES PREUVES CI-JOINTES.

DU "PRESS" D'ONEONTA, NEW-YORK.

Oneonta, New-York, 6 Janvier 1881.

De bonne heure l'été dernier, Messieurs B. J. Kendall & Cie., de Enosburgh Falls, Vt., ont passé un contrat avec les éditeurs du Press pour la publication, pendant une année, d'une annonce d'une demi-colonne, établissant les mérites du Kendall's Spavin Cure. En même temps, nous avons fait l'acquisition, de cette société, d'une certaine quantité de livres intitulés : Traité du Dr Kendall sur le Cheval et ses Maladies, que nous donnons aujourd'hui en prime à ceux des abonnés du Press qui paient d'avance.

A peu près au temps que l'annonce parut pour la première fois dans ce journal, M. P. G. Schermerhorn, qui réside près de Colliers, avait un cheval atteint d'empoules. Il lut l'annonce, et se décida à essayer l'efficacité du remède, bien que ses amis se moquaient de sa crédulité. Il acheta une bouteille du Kendall's Spavin Cure, et commença à en faire usage sur le cheval suivant l'ordonnance. Il nous a informés cette semaine que le remède a opéré une guérison si complète, qu'un vétérinaire habile qui a examiné l'animal dernièrement, n'a pu trouver trace de l'empoule ni de l'endroit où il était situé. M. Schermerhorn s'est depuis procuré un exemplaire du Traité du Dr Kendall sur le Cheval et ses maladies, qu'il a beaucoup apprécié et dont il ne se départirait pour aucun prix, s'il ne pouvait s'en procurer un autre exemplaire. Voilà ce que vaut l'annonce de bons articles.

D'UN EMINENT MEDECIN.

Washingtonville, Ohio, 17 Juin 1880.

Dr B. J. KENDALL & Cie., Messieurs.—Après avoir lu l'annonce que vous avez publiée dans le *Trif Field and Farm* du Kendall's Spavin Cure, ayant un cheval de course de valeur, qui a été atteint pendant dix-huit mois, par suite d'un empoulement, je vous en ai demandé l'express une bouteille, qui a fait disparaître toute boiterie et toute tumeur, ainsi qu'un gros suro qui avait un autre cheval, et les deux chevaux sont aujourd'hui aussi sains que des poulains. La bouteille m'a valu cent dollars.

Respectueusement,

H. A. BERTOLETT, M. D.

Kendall's Spavin Cure !

SUR LE CORPS HUMAIN.

Dunham, P. Q., 10 Mars 1879.

Dr B. J. KENDALL & Cie., Messieurs.—Il y a environ un an, je suis tombé en chemin sur la glace et je me suis blessé gravement au joint de la hanche, ce qui m'a causé de grands souffrances. J'ai essayé différents remèdes mais en vain jusqu'à ce que j'aie fait usage du Spavin Cure de KENDALL. Je l'ai appliqué dans toute sa force deux fois par jour pendant deux semaines durant le mois d'Octobre dernier et j'ai été complètement guéri. Depuis j'ai été bien et libre de toute douleur. C'est un remède très efficace pour l'homme comme pour les animaux.

Veuillez vous adresser à,

CHESTER K. GREEN.

Kendall's Spavin Cure.

Est sûr dans ses effets, doux dans son action, ne produisant pas d'empoules. Cependant, il est pénétrant et d'une grande force pour atteindre toute douleur dont le siège est profond, ou pour faire disparaître toute tumeur osseuse ou autre, telles que les empoules, les suros, les jaldons, le cal, les entorses, les tumeurs et toute boiterie ainsi que toute inflammation des jointures ou des membres, ou pour le rhumatisme chez l'homme, ou pour tout ce qui peut être rhumatisme ou l'humidité pour l'homme ou la bête. Il est maintenant reconnu comme étant le meilleur liniment pour l'homme dont on ait jamais fait usage, d'une action douce et cependant certaine dans ses effets.

Demandez la Circulaire Illustrée qui, à notre avis, fournit des preuves positives de son efficacité. Nul remède n'a rencontré, que nous sachions, un succès aussi grand dans le traitement, soit de la bête, soit de l'homme.

Prix de la préparation pour les chevaux, \$1.00 par bouteille. Prix de la préparation raffinée pour le Corps Humain, 50 Cts par bouteille. Tous les Pharmaciens l'ont en mains ou pourront vous le procurer. Les propriétaires, Dr B. J. KENDALL & Cie., Enosburgh Falls, Vt., l'envoient à toute adresse sur réception du prix.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LYMAN FILS & Cie.,

Montréal, P. Q.

AGENTS GÉNÉRAUX

20 Février 1882.—1 a

LOUIS FRESSINET,

SCULPTEUR

EN MARBRE ET EN PIERRE, BEAUCOURT.

M. FRESSINET informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour Mausoles, Pierre, Tumulaire, Monument Funéraire, Manteau de Cheminée, Corniche et généralement tout ce qui entre dans ce genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de l'exécuter avec la plus grande perfection le 1er Septembre 1881.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

LAJOIE & FRÈRE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

N° 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ont le plaisir d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même Rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires. Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.

24 Octobre 1878.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX,

LATTES,

MOULURES,

CADRES,

PLINTHES,

PORTES ET CHASSIS,

BOITES D'EMBALLAGE,

Etc., Etc., Etc.

Le tout aux prix les plus bas.

JAMES DEAN.

Trois-Rivières, 6 Août 1872.

**ATELIER DE MARBRE**

DES TROIS-RIVIERES

—TENU PAR—

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tumulaires, garnitures de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité.

Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—1 a

JOS. MASSE.

RELIEUR

1233 RUE NOTRE-DAME

Le Soussigné informe respectueusement ses nombreux amis et le public généralement, qu'ayant fait l'acquisition de machines nouvelles, qui lui permettent de perfectionner ses ouvrages, il se chargera de toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, tels que :

RELIEURES DE LUXE, de Fantaisie et Ordinaires. La grande expérience acquise par le Soussigné dans cette branche, est une sûre garantie que les commandes qui lui seront confiées seront exécutées avec soin et promptitude et à des conditions très faciles.

JOSEPH MASSE.

10 Septembre 1877

BUREAU DE POSTE

DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

MALLES.	ARRIVÉE	CLÔTURE.
PAR CHEMIN DU NORD. Section Ouest.		
Montréal et Ouest.....	6,30 P. M.	12,30 P. M.
Yamachiche.....		
Rivière-du-Loup.....		
Mackinongé, Berthier & Sorel..		
PAR GRAND-TRONC.		
Sts-Unis.....	9,00 A. M.	11,15 A. M.
St. Grégoire.....		
Nicolet.....		
La Baie.....		
Arthabaska.....		
Les Cantons de l'Est.....		
PAR CHEMIN DU NORD. Section Est.		
Québec et Est.....	1,30 P. M.	5,30 P. M.
Bathurst.....		
Champlain.....		
St-Anne de la Pérade, etc. etc.		
PAR TERRE.		
Bécancour.....	9,30 A. M.	11,00 A. M.
Gentilly.....		
St. Pierre les Beccquets.....		
St. Jean D. O. et la rive sud...		
St. Maurice.....	12 Midi.	1,00 P. M.
St. Gervaise.....		
St. Narcisse.....		
St. Etienne.....	10 A. M.	12,00 A. M.
Shawenigan.....		
Valmont.....		

Les lettres enregistrées doivent être maffées 15 minutes

avant le départ de chaque malle.

C. K. OGDEN, M. P.

Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

**Chemin de Fer Q. M. O & O.**

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir de Lundi, 2 Janvier 1882,

Les Trains partiront comme suit :

	Mixte.	Malle.	Express
Départ d'Hoche-			
laga pour Ottawa.....	8,20 P. M.	8,30 A. M.	5,00 P. M.
Arrivée à Ottawa.....	7,55 A. M.	1,20 P. M.	9,50 "
Départ d'Ottawa			
pour Hoche-laga.....	10,00 P. M.	8,10 A. M.	4,55 "
Arrivée à Hoche-			
laga.....	9,45 A. M.	1,00 P. M.	9,45 "
Départ d'Hoche-			
laga pour Québec.....	9,40 P. M.	3,00 P. M.	10,00 P. M.
Arrivée à Québec.....	8,00 A. M.	9,50 "	6,30 A. M.
Départ de Québec			
pour Hoche-laga.....	5,30 P. M.	10,00 A. M.	10,00 P. M.
Arrivée à Hoche-			
laga.....	7,30 A. M.	4,50 P. M.	6,30 A. M.
Départ d'Hoche-			
laga pour St-Jé-			
rome.....	6,00 P. M.		
Arrivée à St-Jé-			
rome.....	7,45 P. M.		
Départ de St-Jé-			
rome pour Ho-			
che-laga.....	6,45 A. M.		
Arrivée à Hoche-			
laga.....	9,00 "		
Départ d'Hoche-			
laga pour Joliette.....	6,15 P. M.		
Arrivée à Joliette.....	7,40 "		
Départ de Joliette			
pour Hoche-laga.....	6,20 A. M.		
Arrivée à Hoche-			
laga.....	8,50 "		

Service local entre Aymer, Hull et Ottawa.

Tous les Trains de voyageurs sont pourvus de

Chairs-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit.

Les Trains allant et venant d'Ottawa font coïn-

cidence avec les trains allant et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de

Québec à 4 P. M.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal, et

quittent la Station du Mile-End dix minutes plus tard

qu'à Hoche-laga.

Bureau Général, 13 Places d'Armes

BUREAUX DES BILLETS :

13 PLACE D'ARMES, } MONTREAL

202 RUE ST. JACQUES, } QUEBEC.

OPPOSITE ST. LOUIS HOTEL, QUEBEC.

OPPOSITE RUSSELL HOUSE, OTTAWA.

L. A. SENECAI,

Surintendant Général

CHARLES ROUSSEAU

RUE DES FORGES,

TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Reçu par les derniers vapeurs un assortiment com-

plet d'épicerie et provisions pour les familles.

FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix.

THES de 30 centimes à \$1.00 la lb.

SUCRE BLANC moulu

CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY

Importés, et de qualités déliant toute com-

pétition, ainsi que toute espèce de liqueurs

et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On

donnera une stricte attention aux ordres de la ville

de la campagne.

Trois-Rivières 2 Décembre 1878.

PHI. GRAVEL

Courtier de Douane,

TROIS-RIVIERES.

M. GRAVEL a l'honneur d'informer ses amis nom-

breux et le public généralement, qu'il est prêt à s'oc-

cuper de toutes les consignations des Etats-Unis et d'ail-

leurs qu'on voudra bien lui confier.

Il espère par sa ponctualité à remplir les devoirs de

cette charge, mériter le patronage public.

PHI GRAVEL

Trois-Rivières, 14 Déc. 1881.

Adresses d'Affaires.**P. Desilets,**

NOTAIRE,

Bureau : au "Journal des Trois-Rivières."

Trois-Rivières, Février 1878.

P. N. Martel,

AVOCAT,

Tiendra l'aveni, son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presque en face de chez l'Hon. Juge Polette.

Trois-Rivières, 6 Juillet, 1876.

Joseph Edouard Genest

AVOCAT.

Arthur T. Genest

ARPENTEUR.

No. 19 RUE DES CHAMPS.

Heures de Bureau. De 8 h. A. M. à 5 heures P. M.

J. E. Méthot,

AVOCAT.

Bureau : No. 15 Rue Bonaventure.

Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

Narcisse Grenier,

AVOCAT.

No. 33, Rue Des Champs,

En face du Palais de Justice,

TROIS-RIVIERES.

HEURES DE BUREAU : — De 9 heures A. M. à 6 heures P. M.

26 Janvier 1880.

Desaulniers & Duplessis

Avocats.

F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLESSIS

à Yamachiche. Trois-Rivières.

2 Février 1880.

AVIS.**GODFROI LASSALLE.**

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouverne-

ment Local.

BUREAU :

No. 28, RUE ST JOSEPH.

J. Barnard.

ARPENTEUR.

Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice.

Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

J. B. BOURGEOIS,

ARCHITECTE

NO. 38 RUE PLAISANTE,

TROIS-RIVIERES.

Plans et devis d'Eglises, d'édifices publics, de mai-

sons privées; dessins d'ornementation intérieure et

extérieure; plans et devis de construction de tout

genre, exécuté sur commande. M. Bourgeois se charge

aussi de la direction des travaux et de l'exécution de

ses plans.

Trois-Rivières 11 Novembre 1880.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000

SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau ré-

gulier pour toutes les transactions de Banque.

Elle fait la perception pour tous les droits du Cana-

da et des Etats-Unis; achète et vend des Traités

payables à, quelqu'endroit que ce soit du Canada et des

Etats-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recouvre des dépôts, sur lesquels sera payé

un intérêt à raison de TROIS PAR CENT par an.

Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable.

F. G. WOTHERSPOON,

Gérant.

J. Q. PAGE, L. D. S.

No. 43 RUE DU PLATON,

TROIS-RIVIERES.

Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à

Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instru-

ments de musique. Les prix sont plus bas que l'on

peut trouver en Canada.

M. Page se chargera de l'extraction des dents, sans

douleur aucune au moyen du Protocide d'Azote ou Gas

hilariant.

Trois-Rivières, 21 mai 875.

LUKERHOFF & FRÈRE

14 RUE ST. ANTOINE 14